



## Regroupement d'achats Gestionnaire de carte de crédit

### Fermeture de l'entente SAGIR

**Québec, le 23 juin 2020** – La Direction générale des services en gestion contractuelle (DGSGC) du Centre de services partagés du Québec (CSPQ) informe les utilisateurs de SAGIR que l'entente de paiement n° 999726495 du regroupement d'achats « Gestionnaire de carte de crédit » est fermée depuis le 22 juin 2020.

Depuis la mise en place de l'entente n° 999726495, il appert que les frais d'achats d'essence ont été inscrits aux paiements des factures, c'est pour cette raison que l'entente doit être fermée puisque le montant maximal prévu a été atteint. Cette entente devait couvrir uniquement les frais suivants :

- Frais d'abonnement mensuel à la carte
- Frais pour facturation en format papier
- Frais de remplacement d'une carte
- Frais d'obtention d'une copie de reçu
- Frais reliés au « Programme contrôle d'entretien »
- Frais de gestion du CSPQ

Les frais d'achat d'essence étaient **exclus** du regroupement d'achats.

Le contrat pour ce regroupement est en vigueur jusqu'au 30 novembre 2021 et la fermeture de l'entente n'affecte en rien les termes et conditions qui s'y rattachent.

La poursuite des paiements sera possible par l'entremise d'une demande d'acquisition (DA) et d'un bon de commande (BC) hors catalogue.

Pour toute information ou question, veuillez communiquer avec le personnel de votre centre d'assistance SAGIR.